



Caen, le 13 décembre 2018

Réponses aux Questions du Syndicat CGT

Réunion DP du 11 décembre 2018

La Direction était représentée par Damien DECOMBLE, Directeur relations sociales et qualité de vie au travail.

.....

Lors de cette séance, nous avons été surpris qu'il n'y ait qu'un seul membre de la Direction pour répondre aux questions des organisations syndicales. Alors que le dialogue social est fortement remis en cause actuellement, cet état de fait nous pose question.

Un seul membre de la Direction ne peut maîtriser l'ensemble des sujets même s'il y a une préparation en amont pour répondre aux questions des DP, et de plus, c'est mettre en difficulté ce seul membre. Les dates de ces réunions sont largement planifiées à l'avance, comment se fait-il donc que la Direction n'ait pas pris ses dispositions pour assurer pleinement cette réunion avec deux membres comme d'habitude ?

De fait, nous constatons une grande légèreté quant à la teneur des réponses, il est patent pour nous que la Direction est sourde et aveugle à la souffrance des agents. Tout ceci est pour nous révélateur de l'importance que la Direction donne au dialogue social et aux instances du personnel. Une fois de plus nous le déplorons, et espérons que cela ne se renouvelle pas.

Nous tenons à remercier Mr DECOMBLE pour sa présence et son implication.

Activités GDD

Les agents GDD sont de moins en moins conviés aux réunions de service (et ne parlons même pas des réunions d'équipe !) au profit de la production. Est-ce un choix de la Direction ou comme celle-ci nous répond souvent, "c'est à la main des ELD" ? Quid de la synergie au sein des agences et du maintien des connaissances notamment réglementaires ?

La Direction nous explique travailler à augmenter l'indicateur QVT sur la pertinence entre les réunions et l'information transmise. Les DP CGT pensent qu'il ne faut pas se retrancher derrière un indicateur en particulier pour trouver une excuse à l'absence de réunion. La réalité est que le manque d'agents GDD oblige les ELD à occuper ce temps pour de la production.

Note sur les congés payés

A quel moment la Direction a-t-elle prévu la transmission d'une note pour définir les modalités de prise des congés 2019 et une réelle harmonisation ? Les élus DP CGT posent d'ores et déjà une alerte quant à la difficulté de pose de congés notamment pour les équipes réduites (souvent entreprise et GDD) et afin de ne pas se retrouver comme l'année dernière avec des refus en mai pour les congés d'été.

La Direction nous répond amusée que la note sortira comme tous les ans semaine 50, et que nous poserons les mêmes questions que l'année précédente. La CGT rappelle qu'elle conseille aux agents de poser leurs congés sur horoquartz, seul outil officiel pour déposer les congés. De plus, les refus de congés doivent être justifiés par écrit par la hiérarchie.

Nous informons la Direction qu'après 2 ans de dialogue de sourd, nous ne nous contenteront pas en 2019 de poser des questions et que nous suivrons de près les problématiques et injustices des années passées.

A bon entendeur...

Mardis de l'emploi

Les conseillers entreprise subissent une grosse pression et rencontrent de plus en plus de difficultés liées aux mardis de l'emploi. Les règles totalement inapplicables, trop rigides et les thématiques décidées unilatéralement par la DR sont ressenties comme une défiance vis à vis des agences et une infantilisation. Des propositions sont remontées et souvent retoquées notamment si elles ne tombent pas un mardi. La Direction peut-elle nous expliquer pourquoi la Normandie n'a pas la même souplesse que d'autres régions concernant cette journée ?

Pourquoi le cabinet de la Direction refuse de mettre en valeur les autres actions de la semaine qui sont parfois plus pertinentes comme le font d'autres régions ? La Direction entend-elle le ridicule de la situation ?

La Direction envisage-t-elle un recadrage auprès des entreprises (comme elle recadre les agences) pour qu'elles se rendent disponibles le mardi ?

La Direction nous informe qu'au niveau régional, il a été imposé un seul mardi pour *#Vers un métier*. Il est donc légitime de penser que les mardis des autres semaines sont imposés soit par les directions territoriales, soit par les ELD.

La Direction n'ayant été représentée que par une personne des ressources humaines et non accompagné par un directeur territorial, n'a pas pu nous fournir de renseignement sur nos interrogations.

Heures supplémentaires

Pour les élus DP CGT, la Direction n'a honte de rien lorsqu'elle sollicite les agents GDD pour effectuer des heures supplémentaires. Ce n'est pas faute d'avoir alerté à tous les niveaux, dans toutes les instances sur l'absence constatée de baisse de charges pour les GDD. Nous demandons donc quelles solutions pérennes et concrètes la Direction compte-t-elle apporter ?

La Direction a-t-elle conscience que la situation actuelle est déjà critique ? Et quelle sera-t-elle, lorsque les sites auront en plus la charge du 3949 ?

La Direction se rappelle t-elle qu'elle a positionné nombre de formations en fin d'année ? Qu'elle est en train de supprimer les PAG, de mettre fin aux doubles compétences, que la plupart des RM et REP indemnisation ne sont pas issus de cette filière... Ce n'est donc pas là qu'il faudra trouver des solutions de secours...

Nous rappelons que tout ceci a lieu dans un contexte de suppressions de postes. D'ailleurs, pourquoi la Normandie doit-elle rendre autant de postes par rapport à des régions plus grandes et/ou ayant plus d'agents ?

Il nous est répondu que 87% des agents réalisant des heures supplémentaires font entre 1h et 20h sur les 227h autorisées par agent. La Direction ne trouve pas cela anormal et ne propose pas de solutions, mettant en avant le fait que ces heures sont ponctuelles et répondent à une augmentation d'activité.

On peut clairement dire que pour la Direction, la proposition des heures supplémentaires n'est pas en lien avec la charge habituelle de travail et ne s'inscrit pas dans le manque d'effectif éventuel.

Pas de réponse de la Direction...

Pas de réponse de la Direction...

La Direction nous informe que le dossier a été présenté en CCE/CE 2019. La Normandie doit rendre 26.6 équivalent temps plein (ETP)...

Pas d'autres explications...

3949 en agence

La Direction a-t-elle conscience que pour les "petits sites" (4/5 agents GDD), cela signifie du téléphone tous les jours et des activités contraintes en augmentation ? Les DP CGT seront d'ailleurs très vigilants sur le respect de l'accord OATT.

La pénurie de ressources GDD poussent les ELD à supprimer les AIC indemnisation et/ou les ARC indemnisation. Cela met en difficultés les collègues placement qui ne répondent qu'à des questions de 1er niveau et les agents GDD n'auront pas plus de temps pour recevoir les DE sur RDV, traiter les réclamations, fiches escalades, les questions mail.net qui découleront de cette organisation. Trouvez-vous que de remplacer l'accueil physique par de l'accueil téléphonique est une source d'amélioration de la satisfaction des DE ? Ainsi qu'une amélioration des conditions de travail des agents ?

La Direction a conscience de la problématique que pose la reprise du téléphone en agence, obligeant les agents planifiés sur l'après-midi à déjeuner dès 11h30. Elle nous rappelle la possibilité offerte à chaque ELD de pouvoir mettre en place MEVO, afin de pouvoir continuer à prendre sa pause déjeuner à l'accoutumé et reprendre le téléphone à 13h15.

La Direction ne répond pas, se permettant simplement de faire un rappel sur l'objectif visant à limiter les déplacements des demandeurs d'emploi en agence.

La prochaine réunion préparation DP de  est prévue le 10 janvier 2019

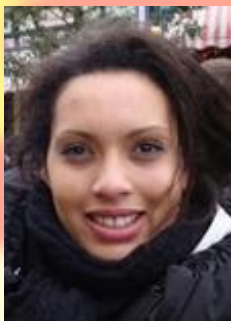
(Merci de nous transmettre vos questions avant cette date pour la réunion DP le 17 janvier 2019)

Collège 1

Titulaires



Ludovic LEFEBVRE
Saint-Lô



Emilienne BADU
Honfleur



Mathilde LE
Mondeville

Suppléants



Stéphanie GENDREL
Cherbourg La Noé



Elisabeth ROMARY
Caen Fresnel

Collège 2 titulaire



Claude LEFEBVRE
Bayeux

Délégué syndical conventionnel



Annick VIGER-GUITTON
Hérouville



Si vous souhaitez adhérer à notre syndicat contactez les militants ou imprimez l'exemplaire du bulletin d'adhésion que nous vous proposons ci-dessous.



Bulletin d'Adhésion CGT Pôle emploi Basse-Normandie
Année 2 0 1 8

Nom : Prénom :

Adresse :

Site, Service, Unité :

Tel : E-Mail :@

A retourner auprès du militant de votre choix